



## « Loi Travail » premier outil de synthèse novembre 2016

UNSA, le 22.11.2016

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a été publiée au journal officiel le 9 août.

Elle a pour objectif de mettre la négociation au cœur du dialogue social, avec pour conséquence un rôle accru des négociateurs.

Mais elle comporte également de nombreuses mesures sur des thématiques très variées.

Elle entrera en vigueur progressivement au fur et à mesure de la publication des décrets d'application qui doivent paraître en majorité d'ici la fin de l'année.

Concernant la **durée du travail**, les **horaires et les congés**, la loi établit une **architecture du Code du travail** reposant sur l'articulation de **trois niveaux** :

- **les règles d'ordre public** (les grands principes ne pouvant être remis en cause) ;
- **la négociation collective** (accords de branches et d'entreprises) ;
- **les règles supplétives** applicables en l'absence d'accord.

Pour appréhender les grands thèmes abordés dans la loi et suite au Conseil national de l'UNSA des 20 et 21 septembre derniers, l'équipe nationale a réalisé un **premier outil de synthèse des principales dispositions de la loi « Travail » intégrant les différents décrets connus ou à venir\***.

Celui-ci sera complété au fur et à mesure par des fiches thématiques plus approfondies.

Un travail complémentaire sera réalisé pour apporter à cette première synthèse des préconisations pour la mise en œuvre concrète des mesures. □

*\*Outil de synthèse consultable dans cette revue de presse, voir [Loi « Travail » où en est-on ?](#)*